



*Le S.M.I.C.T.O.M.
Au service des usagers*

41 bis rue Bernard Palissy
17700 Surgères

Tél. 05 46 07 16 66
Fax 05 46 07 11 13

www.vals-aunis.com
info@vals-aunis.com

Rapport annuel sur la gestion des déchets ménagers

Année 2002

Sommaire

P.2 Le territoire desservi

P.4 La collecte des déchets ménagers

Principes de collecte

Collectes à domicile

Collectes en apport volontaire

Résultats

P.9 Le traitement des déchets ménagers

Déchets résiduels

Matériaux issus des collectes sélectives

P.11 Services administratifs et techniques

P.12 Eléments financiers

Le territoire desservi

Intercommunalité, communes et population INSEE

Communauté de Communes du Canton de Courçon	9 491
Angliers	445
Benon	520
Courçon	1 114
Cram Chaban	526
Ferrières d'Aunis	405
La Grève sur Mignon	366
La Laigne	279
La Ronde	752
Le Gué d'Alléré	519
Nuaille d'Aunis	640
St Cyr du Doret	367
St Jean de Liversay	1 735
St Sauveur d'Aunis	1 202
Taugon	621
Communauté de Communes du Pays Marandais	10 371
Andilly	1 508
Charron	1 667
Longèves	615
Marans	4 428
Saint Ouen d'Aunis	1 040
Villedoux	1 113
Communauté de Communes de la Plaine d'Aunis	16 757
Aigrefeuille d'Aunis	3 194
Anais	214
Bouhet	412
Chambon	752
Clavette	822
Croix Chapeau	904
Forges	911
La Jarrie	2 711
Landrais	540
Le Thou	1 186
Saint Christophe	927
Saint Médard d'Aunis	1 272
Thairé d'Aunis	1 075
Vérines	1 396
Virson	441

Communauté de Communes de Surgères	14 189
Breuil la Réorte	319
Marsais	797
Péré	333
Puyravault	479
St Georges du Bois	1 491
St Germain de Marencennes	1 178
St Mard	882
St Pierre d'Amilly	399
St Saturnin du Bois	763
Surgères	6 413
Vandré	734
Vouhé	401
Communes du Canton de Loulay	3 577
Bernay St Martin	659
Coivert	221
Courant	282
La Croix Comtesse	174
La Jarrie Audouin	276
Lozay	187
Migré	325
St Félix	285
St Martial de Loulay	121
St Séverin sur Boutonne	139
Vergné	171
Villeneuve la Comtesse	737
Communes non regroupées	2 029
Ardillières	565
Ballon	534
Ciré d'Aunis	930

soit 62 communes et 56 414 habitants

La collecte

1 – Les principes de collecte

Matériau	Mode de collecte	Contenant	Prestataire
Déchets ménagers résiduels	Porte à porte	Libre	Régie NCI ABILIS *
Emballages recyclables	Porte à porte	Sacs jaunes 50 L	Régie
Verre	Apport volontaire	Bornes 4m3	SNTS
	Porte à porte *	Libre	NCI ABILIS
Papiers	Apport volontaire	Bornes 4m3	SURCA
	Porte à porte *	Libre et sac bleu **	Régie
<i>Déchets alimentaires</i>	<i>Porte à porte</i>	<i>Bacs 30 L</i>	<i>Régie</i>

*En test depuis octobre 2001 : communes de Vandré, Saint Mard et Breuil la Réorte
et depuis novembre 2002 : commune de La Jarrie*

* Communautés de Communes de la Plaine d'Aunis et du Pays Marandais seulement.

** Communauté de Communes du Pays Marandais seulement.

2 – Les collectes en porte à porte

21 – Les fréquences de collecte

Flux	Communes de moins de 3000 habitants	Communes de plus de 3000 habitants
Déchets ménagers résiduels	C 1	C 2
Emballages recyclables	C 0,5	C 1
Verre et papiers	1 fois par mois	
Déchets alimentaires	période de test : C 1	

Les véhicules :

Immatriculation	Modèle	Benne	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	km/an parcourus
6990 TJ 17	Mercedes	SEMAT 16m ³	21 mars 1990	8 511
35 TS 17	Mercedes	SEMAT 16m ³	29 mai 1991	47 266
3007 TY 17	Mercedes	SEMAT 16m ³	19 mai 1992	31 619
756 VE 17	Volvo	SEMAT 16m ³	12 juin 1993	20 588
351 WE 17	Renault Prenium 300	Eurovoirie 21m ³	4 février 1999	18 783
9609 WM 17	Renault Prenium 260	SEMAT 16m ³	25 novembre 1999	25 529
3490 WR 17	Renault Prenium 260	SEMAT 16m ³	22 juin 2000	26 886
126 XE 17	Renault Prenium 320	SEMAT 21m ³	1 ^{er} mars 2002	17 231
TOTAL				196 413

L'entretien des véhicules est effectué à l'atelier par le mécanicien du S.M.I.C.T.O.M..

Un appel d'offre a été lancé en 2002 pour l'acquisition d'un camion de collecte supplémentaire.

Les contenants :

?? **Bacs de collecte des déchets alimentaires et papiers de bureaux**

Année	Matériel	Territoire équipé
2001	500 bacs 80 litres + bioseaux 30 litres	Vandré
	500 bacs de 120 litres + bioseaux 10 litres	Breuil la Réorte – St Mard
2002	1200 bacs de 35 litres + bioseaux 10 litres	La Jarrie

?? **Bacs de regroupement**

Le S.M.I.C.T.O.M. procède à la mise en place de bacs de regroupement pour la collecte des déchets ménagers résiduels dans les sites où pour des raisons de sécurité, la collecte n'est pas effectuée à la porte des habitations.

Année	Matériel
2001	70 bacs de 770 litres + 40 bacs de 240 litres
2002	140 bacs de 770 litres + 20 bacs de 240 litres

?? **Contenants pour la collecte des emballages et papiers**

Année	Matériel
2001	1 084 800 sacs jaunes de 50 litres + 45 000 sacs bleus de 30 litres
2002	898 000 sacs jaunes de 50 litres + 5 000 caissettes bleues de 42 litres

23 – Les moyens humains

Les agents du service de collecte :

- ?? 4 équipes de 3 personnes pour le ramassage des déchets ménagers résiduels
- ?? 2 équipes de 3 personnes pour le ramassage des emballages ménagers recyclables
- ?? 1 équipe de 3 personnes pour le ramassage des déchets alimentaires
- ?? 1 équipe de 3 personnes pour l'entretien du matériel

soit 24 agents pour le service de collecte.

Aménagement et réduction du temps de travail :

Le travail sur la mise en place des 35 heures au sein du S.M.I.C.T.O.M. a permis d'optimiser le temps de travail et a abouti à une évolution du cycle de travail. Ces rythmes sont opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2002.

Pour le service de collecte, le cycle retenu est établi sur deux semaines pour un total de 70 heures. Le travail se fait sur une semaine complète de 5 jours puis une semaine de 4 jours. En été les semaines sont de 5 jours de manière à respecter le décompte annuel des 1600 heures.

3 – Les collectes en apport volontaire

31 – Implantation des points recyclage

Un point recyclage est constitué d'une borne de couleur verte pour la collecte du verre et d'une borne de couleur bleue pour la collecte des journaux, magazines, catalogues et prospectus.

Il est mis en place un point recyclage pour 300 habitants en milieu rural avec un minimum d'un point par commune. De plus les cas particuliers sont étudiés au cas par cas selon la configuration des communes.

32 – Le parc de bornes d'apport volontaire

Il a été acquis en 2000 pour la mise en place de la collecte sélective en apport volontaire du verre et des journaux-magazines :

- ?? **109** bornes 4m³ insonorisées pour la collecte du verre,
- ?? **109** bornes 4m³ pour la collecte des journaux-magazines.

Une partie du parc de bornes à verre préexistant a pu être conservé par les communes ou groupements de communes.

Acquisitions pour l'extension de la collecte sélective en apport volontaire :

Année	Matériel
2001	18 bornes 4m ³ verre 18 bornes 4m ³ journaux-magazines
2002	26 bornes 4m ³ verre, 26 bornes 4m ³ journaux-magazines
TOTAL	153 bornes 4m ³ verre, 153 bornes 4m ³ journaux-magazines

Un appel d'offre est en cours pour l'acquisition en 2003 de 90 points d'apport volontaire.

33 – Les prestataires de collecte

La collecte des bornes d'apport volontaire est assurée par des prestataires de service.

La collecte du verre est assurée par la société SNTS (Cognac).

La collecte de ces bornes est effectuée selon une fréquence variant de 2 à 4 semaines réévaluée régulièrement selon le taux de remplissage et la saisonnalité.

La collecte des journaux – magazines est assurée par la société SURCA (Rochefort).

La collecte de ces bornes est effectuée selon une fréquence variant de 3 à 4 semaines réévaluée régulièrement selon le taux de remplissage et la saisonnalité.

4 – Les résultats

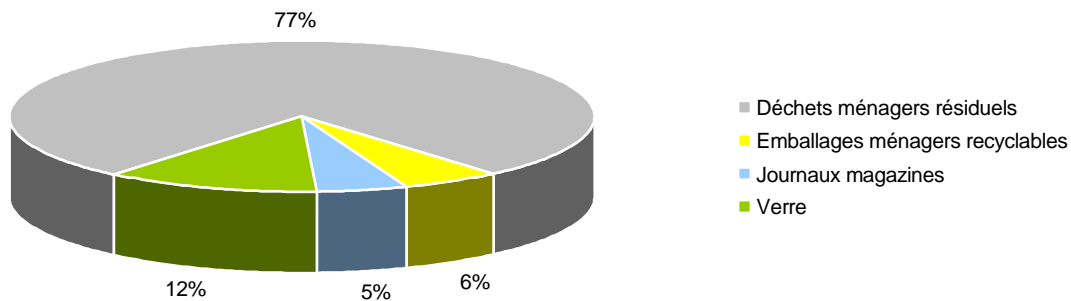
	tonnes	en kg/habitant
Déchets ménagers résiduels	14 266	252,9
Emballages ménagers recyclables	1 061	18,8
Journaux magazines	918	16,3
Verre	2 179	38,6
TOTAL	18 424	326,6

Déchets alimentaires test 1	86	44,4
Déchets alimentaires <i>test 2</i>	6 (6 semaines)	19,2 par an

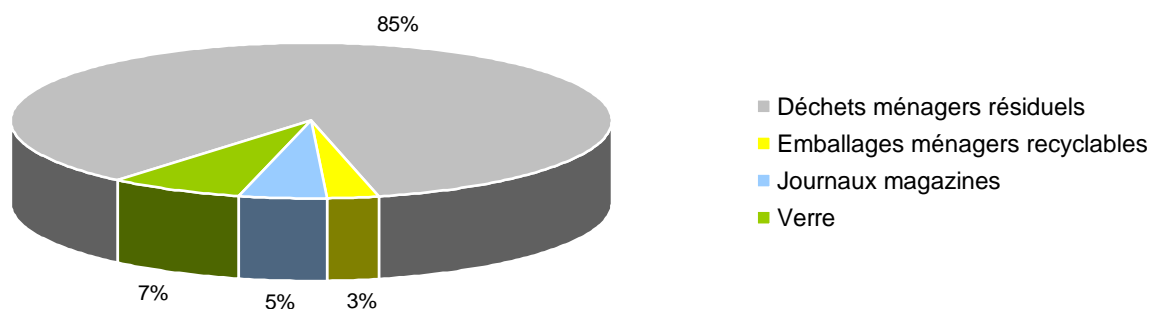
Sur l'ensemble du territoire, 22,6 % des matériaux sont collectés en vue de recyclage (hors déchets alimentaires).

Le test de collecte des déchets alimentaires et papiers de bureaux montre un gisement potentiel de matériaux valorisables d'environ 10%.

Résultats 2002 du SMICTOM



Résultats 2001 moyenne régionale



Le traitement des déchets ménagers

1 – Le traitement des déchets résiduels

11 – L'unité d'incinération

L'unité de traitement des déchets résiduels du S.M.I.C.T.O.M. est située Z.I. Ouest à Surgères. Elle fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 avec un arrêt technique d'une durée de 48 heures toutes les 3 semaines.

14 266 tonnes de déchets résiduels ont été incinérées en 2002.

7 815 heures de fonctionnement en 2002.

La valorisation des flux sortants :

- ?? Les rejets atmosphériques sont mesurés régulièrement.
- ?? **3 860 tonnes de mâchefers** analysés tous les trimestres sont valorisées localement en sous couche routière ou remblai.
- ?? **121,78 tonnes** de cendres sont traitées en C.E.T. de classe 1.
- ?? **253,26 tonnes** de ferrailles sont valorisées.

12 – Les moyens humains

Les agents du service de traitement :

- ?? 1 agent chargé de la maintenance
- ?? 3 équipes de 2 personnes pour assurer les 3/8 durant la semaine
- ?? 2 équipes de 2 personnes pour assurer le fonctionnement le week-end

soit **11 agents** pour le service de traitement.

Aménagement et réduction du temps de travail :

Pour le service de traitement, le cycle retenu est établi sur trois semaines pour un total de 105 heures. Le travail se fait sur deux semaines complètes de 5 jours puis une semaine de 3 jours. En été les semaines sont de 5 jours de manière à respecter le décompte annuel des 1600 heures.

13 – La mise aux normes de l'unité d'incinération

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991 pour les capacités inférieures à 6 tonnes par heure et de la directive européenne 2005 sur le traitement des fumées, les élus du S.M.I.C.T.O.M. ont décidé lors du comité syndical du 29 novembre 2001, la mise aux normes des rejets gazeux de l'unité d'incinération.

Cette démarche s'inscrit dans la révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers qui prévoit le maintien des unités d'incinération du département pendant une période transitoire d'une durée de 7 à 10 ans et la mise aux normes des unités au cours de l'année 2002.

Il a donc été lancé une procédure d'appel d'offre sur performances pour une réalisation des travaux. L'entreprise retenue à l'issue de l'appel d'offre est la société HAMON. La nature de ces travaux est la mise en place d'un traitement des fumées avec tour de refroidissement et filtre à manche. Les travaux sont terminés début avril 2003.

2 – Le traitement des matériaux issus des collectes sélectives

Ces matériaux sont collectés dans l'objectif d'être recyclés.

Matériaux	Tri	Destination finale
Emballages	TRI 17	Filières de récupération définies par contrat Eco-Emballages
Verre		ST GOBAIN
Papiers		Filière papetière
Déchets alimentaires		Plate forme de compostage

Les services administratifs et techniques

Le siège social du S.M.I.C.T.O.M. est situé au 41 bis rue Bernard Palissy à Surgères (17700).

Les moyens humains :

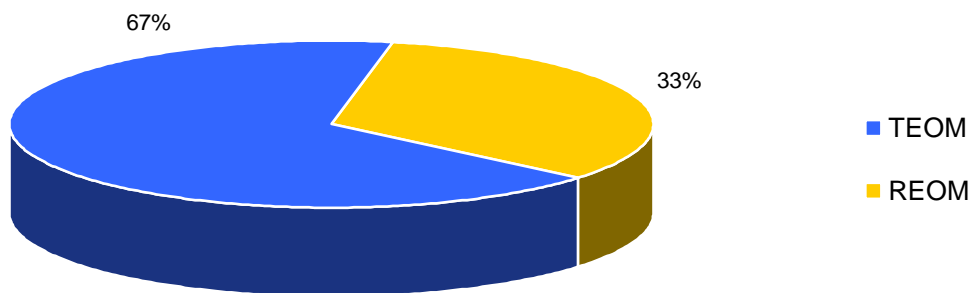
1 Ingénieur subdivisionnaire
2 Agents administratifs
1 Chargée de communication
3 Ambassadrices du tri
1 Agent de contact

Aménagement et réduction du temps de travail :

Pour le personnel travaillant dans les bureaux, le cycle retenu est établi sur deux semaines pour un total de 70 h. Le travail se fait sur une semaine complète de 5 jours puis une semaine de 4 jours. Selon la charge de travail, des semaines sont de 5 jours de manière à respecter le décompte annuel des 1600 heures.

Éléments financiers

Répartition des modes de financement du service en fonction de la population

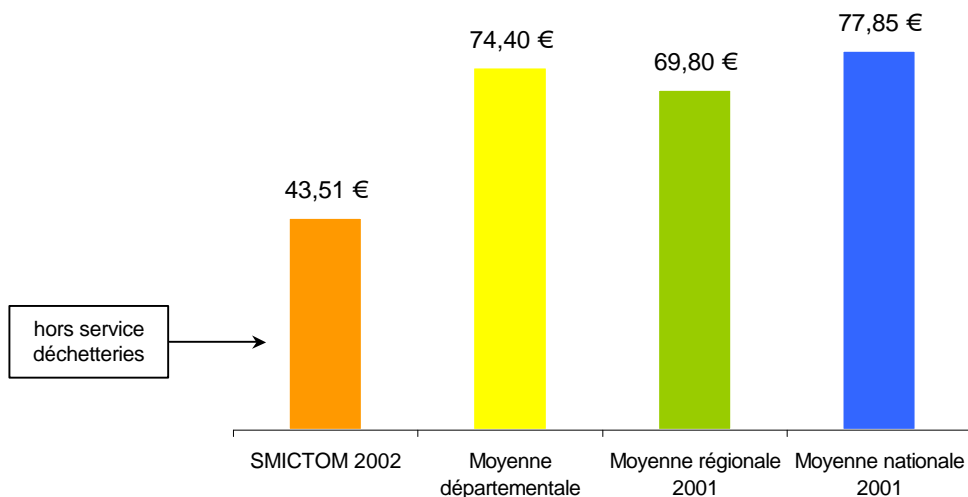


Coût du service en € par habitant

Le prélèvement auprès des structures communales ou intercommunales adhérentes au SMICTOM est en moyenne de **43,51 € par habitant** pour l'année 2002. Ce chiffre ne prend pas en compte le coût du service de gestion des déchetteries.

Il est à comparer aux estimations des moyennes départementales, régionales et nationales du coût réel du service de gestion des déchets ménagers.

Source : Financement du service public de gestion des déchets ménagers – Données 2001 – Observatoire régional des déchets Poitou-Charentes.



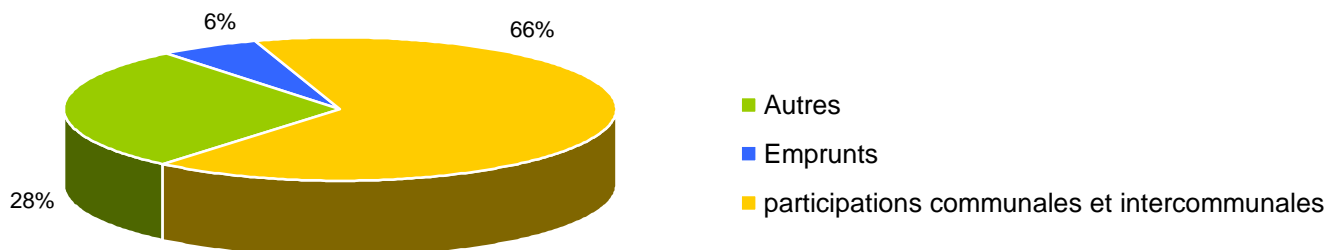
Evolution des participations communales et intercommunales

Le % d'augmentation des participations communales et intercommunales des structures déjà adhérentes en 2001 et pour un service de même nature est de 1,56 %.



Eléments budgétaires 2002

Recettes



Dépenses

